



Le futur de la sécurité

COP 2025

COMMUNICATION SUR LES PROGRÈS D'ITQ SECURITY
POUR LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



Edito de la direction

« Étant convaincu de la nécessité d'être engagé et d'agir dans la transition écologique et énergétique avec mon adhésion à la communauté du COQ VERT, je peux attester que chaque jour, au sein de ITQ Group, au travers de nos décisions ou initiatives, nos sensibilités sociales et environnementales font partie de nos valeurs et qu'elles nous permettent de consolider notre croissance, d'améliorer nos services et donc, de contribuer significativement à notre performance. Cet axe central dans notre stratégie nous a amené à faire adhérer deux entités du groupe ITQ au Global compact des Nations Unies (ITQ SECURITY et 5 sur 5 Sécurité). Cette démarche nous permet de continuer à structurer et consolider notre vision sur le long terme, être reconnu et valorisé par l'ensemble des parties prenantes d'ITQ Group.

Par la volonté du Directoire, ITQ SECURITY confirme son engagement à contribuer à la création d'un monde meilleur en s'appuyant sur les principes du Global Compact des Nations Unies. Pour cela, nous valorisons la qualité des relations clients-fournisseurs en développant la confiance au sein de la chaîne d'approvisionnement tout en développant des logiques d'économie circulaire et enfin, en étant acteur d'une dynamique positive sur notre environnement et notre société. Chaque jour, chez ITQ SECURITY, nous cherchons à améliorer au travers de nos prestations de sécurité, notre ambition de devenir un partenaire reconnu en nous appuyant sur nos politiques, en montrant nos progrès annuellement dans une COP et en faisant une évaluation de notre démarche RSE sur une plateforme reconnue. »

Joseph LEVY
Président ITQ GROUP



« Par la volonté du Directoire, ITQ Security réitère son engagement pour l'année 2025 au Pacte Mondial des Nations Unies. Si les modalités pour montrer nos progrès annuellement dans une COP ont évolué (publication à faire entre mars et juin), cette communication a toujours pour but de démontrer notre volonté de montrer en s'appuyant sur les principes du Global Compact que nous contribuons à créer un monde meilleur en tenant compte de toutes les parties prenantes, en développant des logiques d'économie circulaire et enfin, en étant acteur d'une dynamique positive sur notre environnement et notre société. Nous souhaitons toujours être un partenaire reconnu en nous appuyant sur nos certifications et en faisant une évaluation de notre démarche RSE sur une plateforme reconnue. Au travers de cette publication vous pourrez constater les améliorations structurelles qui se mettent en place et qui vont nous aider à mieux mesurer nos progrès. »

Ivan MARCIANO
Directeur Général ITQ SECURITY





SOMMAIRE

1

LES DROITS
DE L'HOMME

P. 9

Présentation ITQ SECURITY	4
Le renouvellement de notre adhésion au Global Compact	6
Présentation des objectifs de Développement Durable.	7
Justice & Paix	10
Règlement intérieur	11
Données Personnelles	11
Charte éthique	12
Egalité Femme / Homme	12
Emploi des personnes en situation de handicap	13
Montée en compétences des collaborateurs	13
Accès à une nourriture saine	13
Réduction des inégalités	13
Achats responsables, un échange gagnant-gagnant	13
Les outils d'accès pour aider dans le domaine des droits de l'homme.	13

2

LES NORMES
DU TRAVAIL

P. 15

Mesure de la satisfaction interne	18
Bien-être des collaborateurs	19
Emploi durable garantissant de conditions de travail dignes	19
Partenariats pour la réalisation des objectifs	19

3

L'ENVIRONNEMENT

P. 20

Réussite 2024	22
Les risques environnementaux	22
Les déplacements	22
Les déchets	22
Nouveau bâtiment	22

4

LA LUTTE
CONTRE LA
CORRUPTION

P. 24

Une organisation interne adaptée	25
Une démarche	25
Les outils d'accès pour aider à la lutte contre la corruption	26

Evaluation RSE Tierce partie	28-29
Tableau des indicateurs	30-31
Annexe Bilan carbone (en collaboration BPI France)	





Expert en intégration de solution de sûreté globale

CONCEPTION | INSTALLATION | MAINTENANCE

En quelques
chiffres

+50

collaborateurs

+15

Millions € de CA



En quelques
chiffres

95%

Satisfaction client

+480

Collaborateurs

+20 000

Installations réalisées

+35

Millions € de CA

NOS CONVICTIONS ET ENGAGEMENTS

LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



DROITS DE L'HOMME

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
- Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme



ENVIRONNEMENT

- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Les Dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies sont dérivés de : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux du travail, la Déclaration Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Même si nos effectifs actuels ne nous permettent pas d'adhérer officiellement au Global COMPACT des Nations Unies, notre stratégie repose sur ses 10 principes relatifs notamment au respect des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Pacte mondial Réseau France a pour mission d'accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'appropriation des 17 Objectifs de développement durable (ODD) par le monde économique français. Nous soutenons les objectifs de développement durable par la mise en place de pratiques responsables. Nous avons pour but de créer un nouveau modèle économique en passant notamment par l'utilisation de nouveaux produits et services plus respectueux de l'environnement et inclusif. Notre démarche consiste à mettre en regard nos actions et la grille des ODD. Nos politiques sont révisées pour répondre aux ODD. Il s'agit d'avoir une lecture nouvelle du projet et de l'évaluer en fonction des objectifs et indicateurs de développement durable issus de l'Agenda 2030. Après avoir identifié quels sont les ODD qui nous concernent et que nous pouvons relever, nous nous interrogeons sur l'impact positif ou négatif de nos activités, nous pouvons ainsi questionner et réajuster nos priorités afin de concourir à la réalisation de ces ODD. Notre but ultime est de nous saisir des ODD pour définir nos stratégies (RSE, Business, ...). Pour ces dernières, les enjeux qui sous-tendent les ODD renvoient à la mise en œuvre d'activités, d'arbitrages et d'une politique de développement durable cruciale pour la pérennisation de notre futur modèle économique, tout en ayant un impact neutre voir positif sur la société et l'environnement.

POLITIQUE RSE

En considération des attentes sociales et environnementales de nos différentes parties prenantes, nous avons décidé de conforter la structure et la culture de ITQ SECURITY par la mise en place d'un système de gestion de la RSE. Ce dernier intègre trois axes que sont : l'environnement, le social et l'économique. Cette décision est principalement motivée par une volonté d'agir de façon plus responsable et pérenne. Conformément à nos valeurs, cette stratégie RSE se veut concrète, transparente et peut évoluer.

Notre démarche s'inscrit dans le respect des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des 17 objectifs de développement durable (ODD). Par notre adhésion au Pacte Mondial, nous souhaitons adapter, soutenir et appliquer dans notre sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'Homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

Nous nous engageons à :

1. Protéger l'environnement par l'élimination ou l'atténuation des impacts environnementaux
2. Limiter les effets négatifs des conditions environnementales sur ITQ SECURITY
3. Respecter les obligations de conformité grâce à une veille réglementaire
4. Développer une économie circulaire pour nos activités
5. Communiquer les informations en interne et en externe
6. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
7. Veiller à ne pas être complices de violations des Droits de l'Homme
8. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
9. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
10. Garantir le bien-être et la santé de nos collaborateurs
11. Diriger notre organisation de manière responsable et maintenir l'indépendance du capital



OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Pacte mondial Réseau France a pour mission d'accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'appropriation des 17 Objectifs de développement durable (ODD) par le monde économique français.



Adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies, les ODD constituent un plan d'action pour la paix, l'humanité, la planète et la prospérité, nécessitant la mise en œuvre de partenariats multi-acteurs. Ils ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030.

ITQ SECURITY entité d'ITQ Group soutient les 17 objectifs de Développement Durable. ITQ SECURITY met en place des pratiques responsables et essaye d'inventer un nouveau modèle économique en passant notamment par l'utilisation de nouveaux produits et services plus respectueux de l'environnement et inclusif.

Notre démarche consiste à mettre en regard nos actions et la grille des ODD. Nos politiques sont révisées pour répondre aux ODD. Il s'agit d'avoir une lecture nouvelle du projet et de l'évaluer en fonction des objectifs et indicateurs de développement durable issus de l'Agenda 2030. Après avoir identifié quels sont les ODD qui nous concernent et que nous pouvons relever, nous nous interrogeons sur l'impact positif ou négatif de nos activités, nous pouvons ainsi questionner et réajuster nos priorités afin de concourir à la réalisation de ces ODD.

Notre but ultime est de nous saisir des ODD pour définir nos stratégies (RSE, Business, ...). Pour ces dernières, les enjeux qui sous-tendent les ODD renvoient à la mise en œuvre d'activités, d'arbitrages et d'une politique de développement durable cruciale pour la pérennisation de notre futur modèle économique, tout en ayant un impact neutre voire positif sur la société et l'environnement.



1

LES DROITS DE L'HOMME



1. Les droits de l'homme

PRINCIPE N°1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'homme.

Le Global Compact demande à ses participants de promouvoir et de respecter les Droits de l'homme (droit à l'éducation, à la liberté d'expression, à un environnement sain, etc.) dans leur sphère d'influence.

Respecter les Droits de l'homme signifie faire preuve de vigilance pour identifier les effets négatifs potentiels de l'organisation, directs ou indirects, afin de les corriger.

L'être humain doit jouir de ses droits sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, de convictions politiques, d'origine nationale ou sociale, de propriété, de naissance ou autre. Au-delà du simple respect des Droits de l'homme, les organisations sont encouragées à prendre des mesures concrètes et volontaires pour soutenir et promouvoir le respect des Droits de l'homme en apportant une contribution positive à travers leur cœur de métier, leurs investissements sociaux stratégiques, leurs politiques de mécénat, leurs engagements politiques publics, leurs partenariats et autres actions collectives.

Ces mesures de soutien devraient être un complément et non un substitut à l'action de l'entreprise. Une attention particulière devrait être accordée aux droits des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes atteintes de handicap, les peuples autochtones, les travailleurs migrants, les personnes âgées, etc.

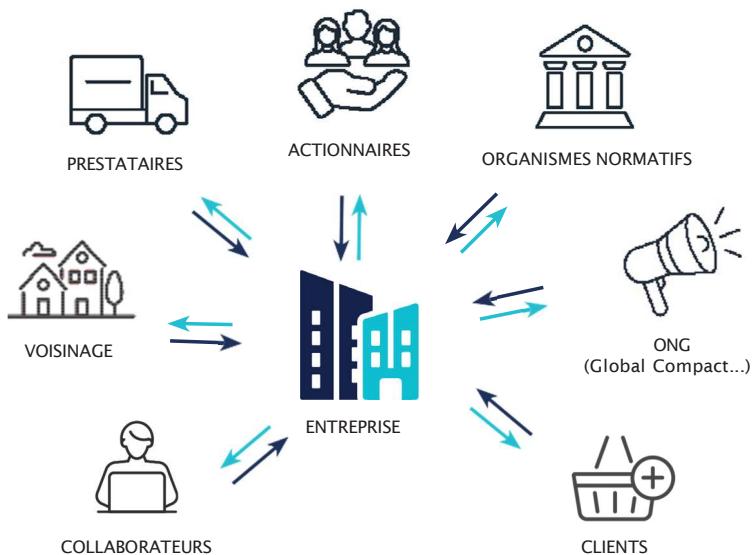
PRINCIPE N°2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'homme.

La complicité est le fait d'être impliqué directement ou indirectement dans la violation des Droits de l'homme commise par une autre société, un gouvernement, un individu, un groupe ou autre. Ce risque peut être particulièrement élevé dans les zones à faible gouvernance, ainsi que dans les régions où les abus à l'encontre des Droits de l'homme sont largement répandus. Cependant, le risque de complicité existe dans tous les secteurs et tous les pays. L'obligation de respecter les Droits de l'homme, conformément au principe 1 du Global Compact des Nations unies et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme, inclut le fait d'éviter la complicité. Le risque d'une allégation de complicité est réduit si une entreprise fait preuve d'une diligence raisonnable, en particulier au sein de sa chaîne de valeurs. Ces processus permettent d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les risques sur les Droits de l'homme liés à ses produits, opérations ou services.

ITQ SECURITY défend dans sa sphère d'influence les valeurs indivisibles et universelles de dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice, telles que décrites dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies du 10 décembre 1948 et dans la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne du 18 décembre 2000.

Justice & Paix

Les besoins et attentes, des personnes ou des organismes qui peuvent soit influencer sur une décision ou l'activité d'ITQ soit être influencés ou s'estimer influencés, sont revues régulièrement et leurs attentes analysées.



Objectif **1 revue** **mensuelle** >> 12 revues en 2025

PARTIES PRENANTES	ATTENTES	MOYENS DE DIALOGUE
LA SOCIÉTÉ 	> Amélioration de la qualité > Réduction des risques > Protection de l'environnement > Droits humains et éthique > Protection des consommateurs	> Comité d'orientation RSE > Salons et expositions > Site internet et publications
CLIENTS 	> Éthique > Qualité de service > Excellence opérationnelle > Santé et sécurité au travail > Cybersécurité	> Enquêtes de satisfaction > Réunions technico-commerciales > Séminaires clients > Comité d'orientation RSE
ACTIONNAIRES & INVESTISSEURS 	> Réduction des risques RSE > Performance financière > Engagement RSE	> Comité d'orientation RSE > Conseil d'administration > Rencontres investisseurs
COLLABORATEURS 	> Formation et développement > Santé et Sécurité au travail > Bien-être au travail > Ethique > Diversité et inclusion	> Code d'éthique et politiques > Entretiens annuels > Réunions de service > Ligne d'alerte > Comité START de jeunes collaborateurs
ORGANISMES D'ACCREDITATION 	> Excellence opérationnelle > Ethique	> Audits d'accréditation
PARTENAIRES (SOUS-TRAITANTS, FOURNISSEURS, AGENTS COMMERCIAUX, JVS) 	> Santé et Sécurité au travail > Juste rémunération > Relations pérennes	> Conditions générales d'achat > Code de conduite partenaires > Évaluations > Ligne d'alerte
GOUVERNEMENTS & AUTORITÉS PUBLIQUES 	> Développement économique > Création d'emplois > Respect de l'environnement et de la sécurité > Respect des lois et règlements	> Relations avec les autorités publiques > Relations avec la Commission européenne > Programme de conformité du Groupe
VOISINAGE 	> Santé et sécurité au travail > Environnemental	> Communication sur les risques

Règlement intérieur

ITQ SECURITY a mis en place un règlement intérieur, ayant pour objet de :

- > Préciser l'application à l'entreprise de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité,
- > Déterminer les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature de l'échelle des sanctions applicables,
- > Rappeler les garanties de procédure dont jouissent les salariés en matière de sanctions disciplinaires.

Il s'applique :

- > À tous les salariés de l'entreprise en quelque endroit qu'ils se trouvent (lieu de travail, parking, déplacements professionnels ...),
- > Y compris aux intérimaires et aux stagiaires présents dans l'entreprise.

Des dispositions spéciales pourront être prévues, en raison des nécessités de service, pour certaines catégories de salariés, certains services ou certains secteurs, dispositions appelées à constituer des compléments au présent règlement intérieur et qui sont donc soumises à la procédure de l'article L. 1321-5 du Code du travail.

Objectif tous nouveaux arrivants formés

>> 100% des nouveaux arrivants formés en 2025.

Données Personnelles

ITQ SECURITY a pour principe de garantir la confidentialité des données personnelles et de protéger ces informations contre tout accès, divulgation et autorisation ou suppression non autorisée. Cette politique relative à la protection et à la confidentialité des données est le fondement du programme de confidentialité de ITQ Group et donc de **ITQ SECURITY** et s'applique à tous ses employés et Prestataires.

100% de nos données sont hébergées au sein des serveurs internes d'ITQ.

Cette politique établit les 10 principes de protection des données **ITQ SECURITY** que tous les employés et prestataires indépendants doivent respecter lors du traitement de données personnelles.

100% des salariés sensibilisés à la sécurité.
>> 0 non-conformité

>> Intégration de la sensibilisation dans le parcours de formation 2025

Dans son domaine d'activité ITQ est très sensible aux conseils donnés à ses Clients. Ceci pour leurs permettre la rédaction des déclarations préfectorales et l'intégration des installations conformes au RGPD du Client.

100% des offres avec des conseils dédiés.

Actions d'information et de formation régulière des salariés dans le cadre de la sécurité des données et de la sécurité informatique.

Objectif Refonte des parcours d'intégration pour 2025

Charte éthique

ITQ SECURITY a mis en place une charte éthique, des outils et un plan de communication au sein de l'entreprise dans le but de maintenir les normes professionnelles et éthiques les plus strictes. Le Responsable Qualité dispense aux employés des conseils clairs, ainsi qu'une formation adéquate, destinés à les aider à évoluer dans notre environnement. Les informations fournisseur sont présentes dans 100% des commandes et les informations client dans 100% des offres.



100%

des collaborateurs sont
informés de la charte éthique
à travers l'outil

Egalité Femme / Homme

Quels que soient son parcours, sa culture d'origine, son âge, chacun a droit à la même égalité de chances, valeur ancrée dans l'éthique de ITQ Group.

Au sein de ITQ SECURITY, les femmes représentent près de 22% du personnel en 2023 et elles ont leur place dans tous les services, au même titre que leurs homologues masculins. De la même manière, ITQ SECURITY applique une stricte équité des salaires à compétences égales.



Objectif 1 veille réglementaire trimestrielle

Partie administrative

En 2025

50 % de femmes
50% d'hommes

Objectif 2026

50% de femmes
50% d'hommes

Partie technique

En 2025

0% de femmes
100% d'hommes

Objectif 2026

5 % de femmes
95 % d'hommes

Emploi des personnes en situation de handicap

L'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap se heurte souvent à de nombreux préjugés. Cette manière de penser n'est pas celle d'ITQ SECURITY. En effet, nous considérons que les personnes en situation de handicap de par leurs compétences, peuvent contribuer à la performance de l'entreprise. Parce qu'ITQ SECURITY valorise les principes éthiques et le devoir de solidarité, nous avons, décidé, de mettre en place des partenariats avec des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ayant pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés pour l'entretien de notre futur siège (en cours de construction).

Montée en compétences des collaborateurs

**Un entretien individuel annuel
pour 100% des collaborateurs.**

**1 MAÎTRE DE STAGE
DÉDIÉ À L'ALTERNANT**

Objectif
**des alternants
obtiennent
un CDI à la fin
de leurs études**



Accès à une nourriture saine

Mise en place de ticket restaurant à égal valeur pour tous les services.



Réduction des inégalités

De nombreux enjeux concernant la réduction des inégalités. En effet, de nombreux individus n'ont toujours pas accès aux besoins fondamentaux. ITQ SECURITY contribue à cet objectif en garantissant l'égalité des chances, en éliminant les pratiques discriminatoires et en assurant un juste partage de la valeur créée par l'entreprise.



Temps de travail et salaire

5 jours

35 heures

4 semaines
congés
été

1 semaines
congés
hiver

Salaires > Min. légal

Chaque heure supplémentaire est rémunérée.

1 entretien annuel de renégociation du salaire

Achats responsables Un échange gagnant-gagnant



Charte RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES SIGNATAIRE

Membre actif de la communauté des signataires de la charte «Relations Fournisseurs et Achats Responsables»

Mise en place d'un plan pour labellisation des achats :

PLAN ACHAT 2030

Objectif : participer à l'amélioration des relations clients-fournisseurs.

Les outils d'accès pour aider dans le domaine des droits de l'homme.



Plateforme de déclaration



Suivi ressources humaines,
demande de congés



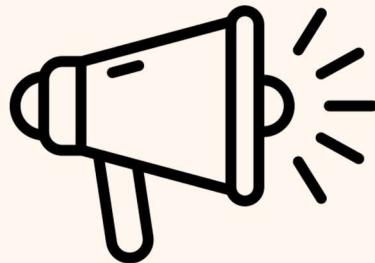
Suivi des anomalies
& réclamations clients

LES INDICATEURS SIGNIFICATIFS

2024

0

Pénalité et/ou non conformité obtenues (Inspection du travail, CNIL, Défenseur des droits de l'homme)



0

réclamation émise par les salariés



0

Non conformité détectée par ITQ lors des audits internes

Objectif 2025

Maintenir ces résultats avec un suivi au travers de Freshdesk et de l'outil RESADIA

2

Les normes du travail



2. Les normes du travail

PRINCIPE N°3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

La liberté d'association implique le respect du droit qu'ont tous les employeurs et tous les travailleurs de constituer librement et volontairement et de rejoindre des groupes pour la promotion et la défense de leurs intérêts professionnels.

Les travailleurs et les employeurs ont le droit de mettre en place, rejoindre et animer leurs propres organisations sans ingérence de l'État ou de toute autre entité. Tous, y compris les employeurs, ont le droit à la liberté d'expression et d'opinion, y compris sur le thème des syndicats – à condition que l'exercice de ce droit ne porte pas atteinte au droit d'un travailleur à la liberté d'association.

Pour être en mesure de prendre une décision libre, les travailleurs ont besoin d'un climat exempt de violence, de pressions, de crainte et de menaces. La liberté d'association implique la possibilité pour les employeurs, les syndicats et d'autres représentants des travailleurs, de discuter librement des questions au travail afin de parvenir à des accords qui sont mutuellement acceptables.

La négociation collective se conçoit comme l'activité ou le processus qui a pour but la conclusion d'un accord ou d'une convention collective. Elle permet de définir les conditions de travail et de réglementer les relations entre employeurs, salariés et organisations qui les représentent.

PRINCIPE N°4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire.

Le travail forcé ou obligatoire désigne tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel il ne s'est pas proposé volontairement lui-même. Fournir salaire ou autre rémunération à un travailleur ne signifie pas nécessairement que le travail ne soit pas forcé ou obligatoire.

Le travail doit être donné librement et les employés devraient être libres de quitter leur travail conformément aux règles établies. Si, en principe, les entreprises fonctionnantes légalement n'ont pas recours à des pratiques de travail forcé, elles peuvent cependant y recourir indirectement, par l'intermédiaire de sous-traitants.

PRINCIPE N°5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Le travail des enfants est une forme d'exploitation qui constitue une violation d'un droit de l'homme reconnu et défini par les instruments internationaux.

La communauté internationale et presque tous les gouvernements ont aboli le travail des enfants. Le travail des enfants est un travail qui porte atteinte au développement physique, social, mental, psychologique et spirituel de l'enfant, dans la mesure où il intervient à un âge trop précoce. Ce travail prive l'enfant de son enfance, précisément, et constitue une atteinte à sa dignité. L'enfant concerné est également privé de toute éducation, et peut être séparé de sa famille.

Tout enfant n'allant pas au terme de l'enseignement fondamental risque de rester analphabète et de ne jamais acquérir de compétences qui lui permettraient d'exercer un emploi et de contribuer au développement d'une société économique moderne.

On peut dire par conséquent que le travail des enfants engendre des travailleurs sous-qualifiés ou non qualifiés et qu'il est préjudiciable à l'amélioration de la population active sur le plan professionnel. Les conventions de l'Organisation internationale du travail (convention n° 138 sur l'âge minimum, convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants) fournissent un cadre pour les législations nationales et demandent qu'il soit fixé un âge minimum pour travailler : en règle générale, il a été fixé à 15 ans, et correspond à la fin de la scolarité obligatoire.

Néanmoins, les normes internationales distinguent ce qui constitue un travail acceptable ou inacceptable pour les enfants à différents âges et durant les étapes de leur développement. L'âge minimum pour les travaux dangereux est plus élevé : 18 ans pour tous les pays.

PRINCIPE N°6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

La discrimination dans l'emploi consiste dans le fait de traiter les gens différemment en raison de caractéristiques qui ne sont pas liées à leur mérite ou aux compétences inhérentes à l'emploi. Dans la législation nationale, ces caractéristiques comprennent généralement l'appartenance ou non à une ethnie, à une nation ou à une race, le sexe, la religion, l'opinion politique, le lieu de résidence, la précarité sociale, l'âge, le handicap, l'affiliation syndicale, l'orientation et l'identité sexuelles, l'état de santé, la situation de famille, la grossesse et l'apparence physique. Toutefois, le principe 6 permet aux entreprises d'envisager des motifs supplémentaires où la discrimination dans l'emploi et la profession peut se produire.

La discrimination peut se produire dans différentes situations telles que :

- le recrutement ;
- la rémunération ;
- les heures de travail et de repos, les congés payés ;
- la maternité ;
- la sécurité de l'emploi ;
- l'affectation de poste ;
- l'évaluation du rendement et de l'avancement ;
- la formation et les opportunités ;
- les perspectives d'emploi ;
- la sécurité et la santé au travail.

La non-discrimination dans l'emploi signifie simplement que les employés sont sélectionnés sur la base de leur capacité à faire le travail et qu'il n'y a aucune distinction, exclusion ou préférence fondée sur d'autres motifs. La discrimination affecte l'individu concerné au niveau professionnel et personnel.

Mesure la satisfaction interne

Chaque année est prévue une mesure par une enquête interne anonyme.



The screenshot shows a Google Form titled "Votre avis nous intéresse !". It features a header with a photo of a person writing on a whiteboard and the ITQ Group logo. Below the title, there's a message stating that the form is no longer open for responses. Buttons for "Afficher les réponses précédentes" and "Continuer à récupérer les réponses" are visible. At the bottom, it says the form was created in ITQ SECURITY and provides a link to report abuse. The "Google Forms" watermark is at the bottom right.

Objectifs 2025

75% de satisfaction «bien-être» au travail.



Objectifs 2026

Lancement d'une enquête sur la satisfaction interne ouverte de juin à septembre.

Objectif 1 enquête de satisfaction par an

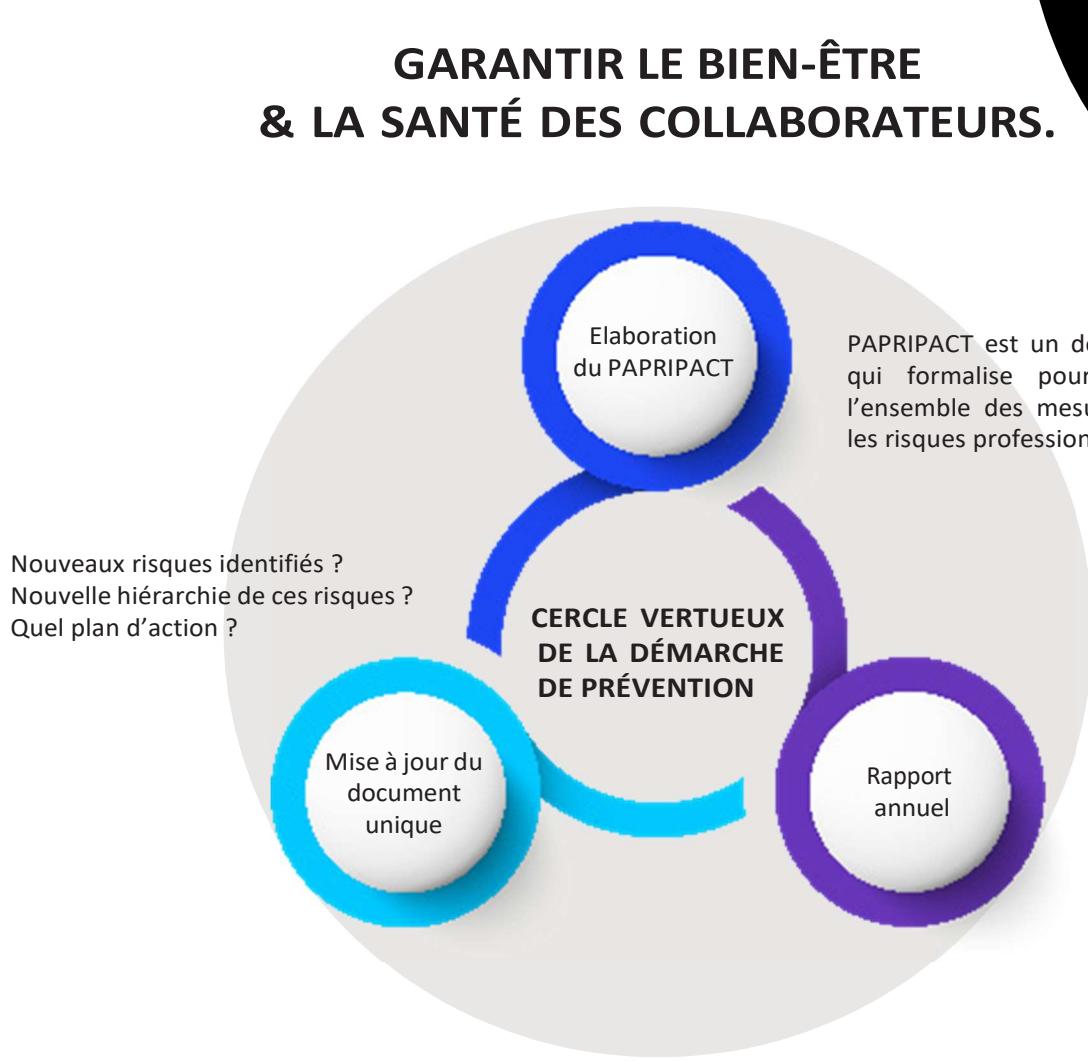
Bien-être des collaborateurs

Objectif 2025

Mise en place du PAPRIPACT

(Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail)

GARANTIR LE BIEN-ÊTRE & LA SANTÉ DES COLLABORATEURS.



L'année 2024 est marquée par l'inauguration des nouveaux locaux de ITQ GROUP. Ce nouveau siège de 2200 m² offre un cadre de travail optimal pour nos collaborateurs.

Il est équipé d'espaces de relaxation et de détente :

- une salle de sport et de golf
- une salle de sieste avec fauteuil massant
- un Babyfoot
- un Billard
- Une console de Jeux Arcade
- Un espace télé
- Une cuisine/espace de restauration

Afin de favoriser la cohésion et fédérer tous les collaborateurs plusieurs activités sont proposées tout au long de l'année suivant un planning mensuel. (image planning)

L'amélioration de l'ergonomie des postes de travail se matérialise par la mise en place de Flex office, la fourniture d'écrans doubles pour les collaborateurs, la mise à disposition de salles de réunion équipées et d'une charte d'utilisation des locaux.

Nous disposons d'une News letter mensuelle pour faciliter la communication en interne.



Emploi durable garantissant de conditions de travail dignes

Nous assistons à l'émergence d'un nouveau paradigme économique plus respectueux de l'environnement et favorisant l'égalité des chances. Il s'agit de permettre à chacun d'avoir accès à un emploi durable.

100%
des salariés en CDI

Partenariats pour la réalisation des objectifs

Puisque ITQ est mobilisé autour de l'Agenda 2030, l'enjeu est de développer des partenariats durables avec nos clients et Prestataires, afin de mettre en place des projets en lien avec les ODD.



Objectif
1 publication
mensuelle minimum

100%

**des prestataires significatifs externes
évalués sont sensibilisés aux achats
responsables (qualité environnement).**

ITQ SECURITY privilégie les fournisseurs situés à moins de 100 km de son site.

Un code de conduite a été mis en place en 2023. Depuis il est à signer par tous les prestataires.

Objectif 2025

100%

des fournisseurs doivent signer le plan d'action (en cas de non-conformité, obligation de mettre en place un plan d'action).

3

L'environnement



3. L'environnement

PRINCIPE N°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer une approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Le principe de précaution introduit par le principe 15 de la Déclaration de Rio de 1992 stipule que : «pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les États selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.»

Ce principe implique l'application systématique d'une évaluation, d'une gestion et d'une communication au sujet des risques. Lorsqu'il y a un soupçon raisonnable de préjudice, les décideurs doivent faire preuve de précaution et considérer le degré d'incertitude qui résulte de l'évaluation scientifique.

PRINCIPE N°8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Le chapitre 30 de l'Agenda 21 publié lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992 détaille le rôle des entreprises et de l'industrie dans l'agenda du développement durable. La Déclaration de Rio affirme que les entreprises ont la responsabilité d'assurer que leurs activités ne causent pas de dommages à l'environnement.

La société attend des entreprises qu'elles soient des actrices bénéfiques à la communauté. Les entreprises ont l'obligation de veiller à ce que leurs activités ne portent pas atteinte à l'environnement des communautés locales. Des prises de position publiques, des coalitions d'acteurs, une participation à la sensibilisation des populations (collaborateurs, parties prenantes) sont autant de bonnes pratiques qui permettent de changer de paradigme.

PRINCIPE N°9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Les technologies respectueuses de l'environnement, telles qu'elles sont définies dans l'Agenda 21 de la Déclaration de Rio, se doivent de protéger l'environnement, d'être moins polluantes, d'utiliser les ressources de manière durable, de recycler et de traiter leurs déchets. Ces technologies, qui peuvent prendre la forme d'un savoir-faire, d'une procédure, d'un produit, d'un service... comprennent une variété de procédés de production plus propres, ainsi que des solutions de prévention et de surveillance.

En accord avec ce principe, ITQ SECURITY prévoit de rénover ses systèmes antivol grâce à l'utilisation de plastique recyclée. Nos solutions seront donc plus durables et plus respectueuses de l'environnement.



Lettre envoyée à notre voisinage pour les sensibiliser à notre démarche environnementale.

ITQ souhaite sensibiliser les parties prenantes sur les objectifs RSE.

Les risques environnementaux

Lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions nécessite la définition de mesures visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Les indicateurs de suivi

Le suivi est réalisé conjointement à l'entité ITQ SECURITY (Flotte commune). Tous les chiffres mensuels sont répertoriés dans un tableau Excel exposé lors de réunions mensuelles :

- les émissions de CO2 : 43,15 Tonnes au 1er trimestre
- les kilométrages : 375 161 km au 1er trimestre
- la conduite : 5 excès de vitesse au 1er trimestre

Les déplacements

- > L'automobile lavage des véhicules
- > Ecoconduite
- > Amélioration des vignettes auto-critères
- > Suivi des déplacements ; transports en commun et mobilité douce ; développement des visioconférences

Objectif
revue des risques par mois



CYCLE DE VIE

Les déchets

Elimination des déchets (en cours de cycle)

PM04-PM05

Aspects environnementaux
Atteintes à la biodiversité
Rejets dans l'environnement

DÉBUT DE VIE

FIN DE VIE

Phase commerciale conception

PM03

Aspects environnementaux
Epuisement des ressources
Atteintes à la biodiversité
Rejets dans l'environnement
Emission de gaz à effet de serre
Energie émise

Phase Achats

PM07

Aspects environnementaux
Atteintes à la biodiversité
Rejets dans l'environnement

Phase Réalisation

PM04

Aspects environnementaux
Atteintes à la biodiversité
Rejets dans l'environnement
Energie émise

Phase Maintenance

PM05

Aspects environnementaux
Atteintes à la biodiversité
Rejets dans l'environnement
Energie émise

Phase Élimination (fin de vie)

PM03-PM04-PM05

Aspects environnementaux
Atteintes à la biodiversité
Rejets dans l'environnement

Transport (durant diverses phases)

PM03-PM04-PM05-PM07

Aspects environnementaux
Epuisement des ressources
Atteintes à la biodiversité
Rejets dans l'environnement
Emission de gaz à effet de serre

100% des éléments démontés sont mis en filière de recyclage

2024

900 **1,1**
kg **tonne**
de batteries **pour les D3E**

Objectif +10% pour 2025

Nouveau bâtiment

Actuellement dans des locaux partagés ITQ Security est dans l'impossibilité de pouvoir suivre, maîtriser et améliorer sa démarche environnemental liée aux infrastructures.

Dans le cadre de son évolution et de la construction de ses nouveaux locaux ITQ Security a mené une réflexion sur des scénarios pour s'adapter aux évolutions climatiques et sociétales L'accès à l'eau potable faisant aussi parti des services de base. ITQ SECURITY souhaite contribuer à cet objectif en optimisant notamment la gestion de sa consommation en eau et en électricité. Pour ITQ SECURITY, il est question de sobriété et performance énergétique, en sélectionnant un fournisseur d'énergies renouvelables en plus de produire une partie de son énergie grâce au solaire.

ITQ SECURITY considère primordial l'enjeu de préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, la biodiversité et les sols. Ainsi, l'impact de son nouveau bâtiment de ses activités sur la biodiversité sera à prendre en compte. Nous pouvons mentionner sur le sujet la séquence « ERC » : éviter les impacts négatifs sur les milieux naturels, réduire la dégradation si ce n'est pas entièrement possible et compenser en dernier recours.

Puisque toutes les parties prenante seront ou sont sensibilisées et mobilisés autour de l'Agenda 2030, l'enjeu est de développer des partenariats durables afin de mettre en place des projets en lien avec les ODD.

4

Lutte contre la corruption



4. Lutte contre la corruption

ITQ GROUP, affilié 
1er groupe d'experts IT

PRINCIPE N°7 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le dixième et dernier principe du Global Compact des Nations unies concerne la lutte contre la corruption. Ce principe engage les participants à éviter l'extorsion et les différentes formes de corruption, mais aussi à développer, de manière proactive, des politiques et programmes concrets pour lutter contre la corruption en interne et au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. Les entreprises sont également mises au défi de travailler collectivement et de rejoindre la société civile, les agences des Nations Unies et les gouvernements afin d'atteindre une économie mondiale plus transparente.

Une organisation interne adaptée

La déontologie a été officiellement prise en charge au sein du groupe, des référents ont été identifiés, dont le périmètre d'intervention inclut expressément cette thématique.

Rattaché à la Direction, le «pôle» Lutte antifraude et anti-blanchiment est quant à lui chargé d'analyser les situations de fraude signalées par toutes les parties prenantes externes (clients, prestataires, ...), ainsi que d'évaluer les résultats et de contrôler les échanges d'informations avec les organismes professionnels. Le «pôle» grâce à la plate-forme RESADIA alimente une base de données antifraude. Il a également la charge de la détection et de l'instruction des situations de fraude interne.

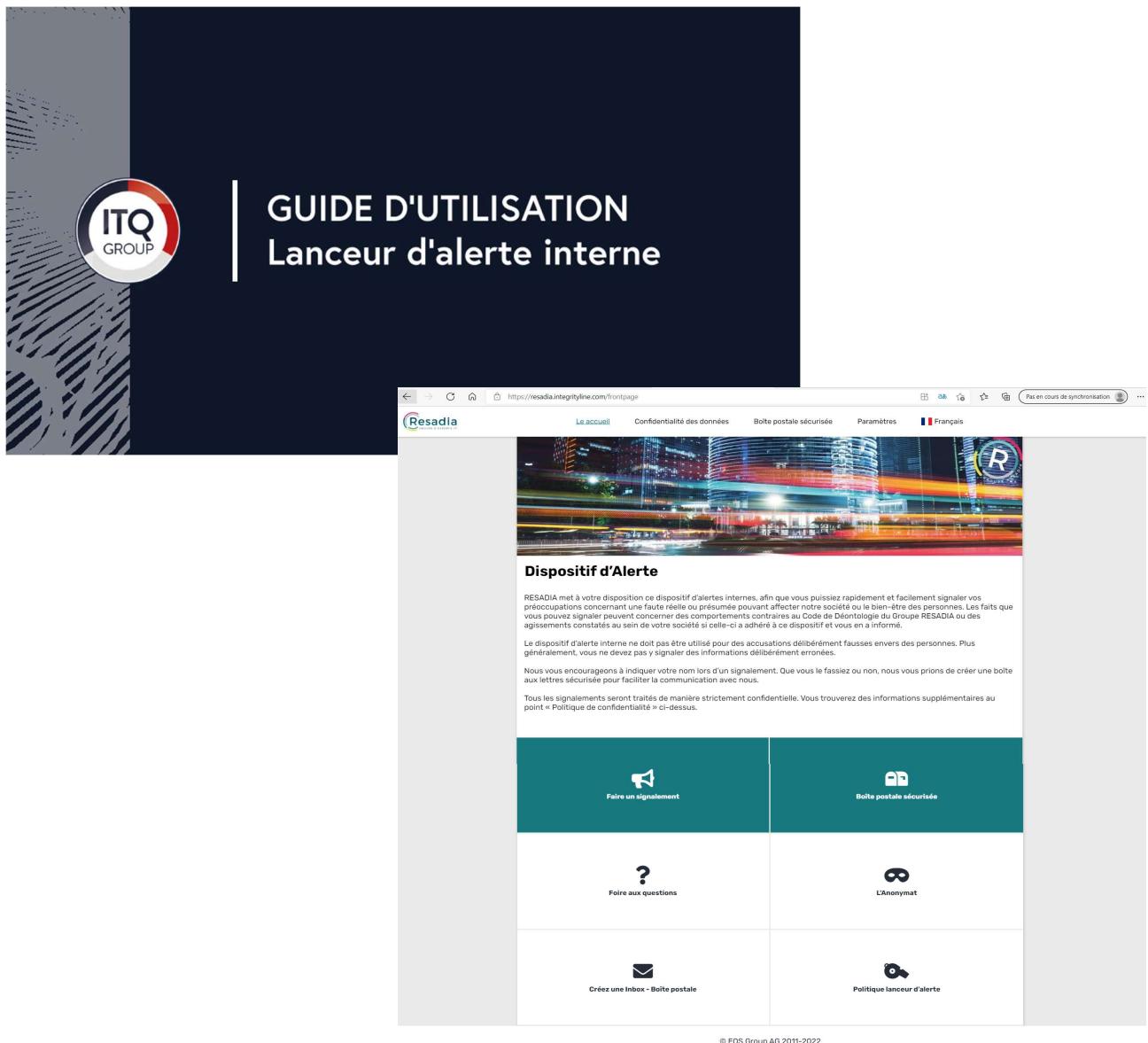
Une démarche

La loi Sapin 2 de 2016 a permis la mise en place d'une démarche de lutte contre la corruption qui s'est renforcée avec les travaux de mise en conformité, et la mise en place d'un plan en 6 points pour prévenir et détecter les situations de corruption et de trafic d'influence.

ITQ SECURITY a d'ores et déjà :

- **un code de conduite opposable aux salariés**, précisant ce que recouvrent les notions de corruption et de trafic d'influence;
- un dispositif d'alerte en cas de violation des dispositions du code de conduite ;
- **une cartographie des risques de corruption qui fait l'objet de travaux d'actualisation** ;
- les collaborateurs considérés comme exposés au risque de corruption ont été informés. Ce point est en cours de finalisation;
- **une procédure de contrôles comptables** (en cours d'étude)
- une information aux collaborateurs sur les sanctions disciplinaires encourues.

Un chantier en faveur de la transparence et de la probité a découlé de la loi Sapin 2. Un dispositif « lanceurs d'alerte » permettant de signaler une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement a ainsi été mis en place. Il est accessible sur le site internet pour l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Ce dispositif permet de se conformer au dispositif issu de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.



The screenshot shows the homepage of the Resadia IntegrityLine website. On the left, there is a vertical bar with the ITQ GROUP logo. The main title "GUIDE D'UTILISATION" and subtitle "Lanceur d'alerte interne" are displayed prominently. Below the title, there is a large image of a city skyline at night. The main content area is titled "Dispositif d'Alerte" and contains text about the internal whistleblower system. At the bottom, there are several icons with labels: "Faire un signalement" (Report a case), "Boîte postale sécurisée" (Secure mailbox), "Faire aux questions" (Ask questions), "L'Anonymat" (Anonymity), "Créez une Inbox - Boîte postale" (Create an inbox - Mailbox), and "Politique lanceur d'alerte" (Whistleblower policy). The footer of the page includes the copyright notice "© EOS Group AG 2011-2022".

Les outils d'accès pour aider à la lutte contre la corruption



Plateforme de déclaration



Suivi ressources humaines,
demande de congés



Suivi des anomalies
& réclamations clients



Puisque tous les acteurs de la société sont mobilisés autour de l'Agenda 2030,

l'enjeu est de développer des partenariats durables afin de mettre en place des projets en lien avec les ODD.



LES INDICATEURS SIGNIFICATIFS 2024- 2025

0

déclaration
faite
par les parties
prenantes



0

Non-conformité
par ITQ lors
des audits internes

0

Cadeaux
ou pot-de-vin acceptés

EVALUATION RSE TIERCE PARTIE

Depuis 2007, EcoVadis est une structure indépendante et de référence qui propose un service d'évaluation complet de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), via une plateforme SaaS (plus de 90 000 entreprises évaluées). La méthodologie EcoVadis repose sur les standards internationaux du développement durable : en particulier le Pacte Global des Nations Unies.



ITQ SECURITY a reçu une médaille d'or pour sa performance RSE, plaçant l'entreprise dans le top 5% des évaluations ECOVADIS des douze derniers mois avec un score de : Achats Responsables Environnement Social & Droits de l'homme Ethique

74/100

Ce bon résultat place notre entreprise parmi les mieux notées par EcoVadis dans notre secteur d'activité. Cette note globale est le reflet de notre système de gestion de la RSE ainsi que de nos performances environnementales et sociétales autour de 4 thèmes :

Environnement



Ethique



**Achats
Responsables**



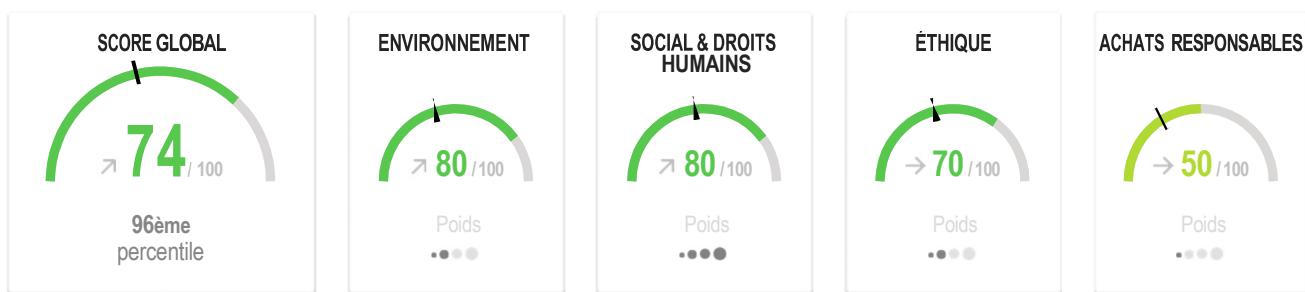
**Social & Droits
de l'homme**



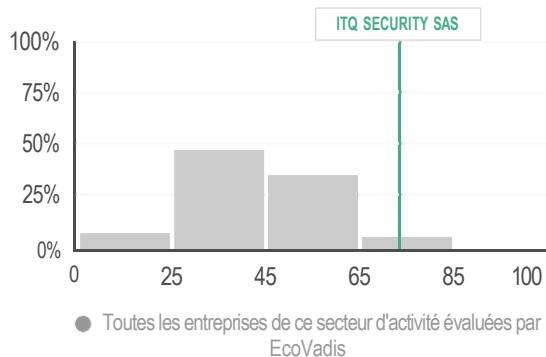
PERFORMANCE EN MATIÈRE DE RSE

Détail du score

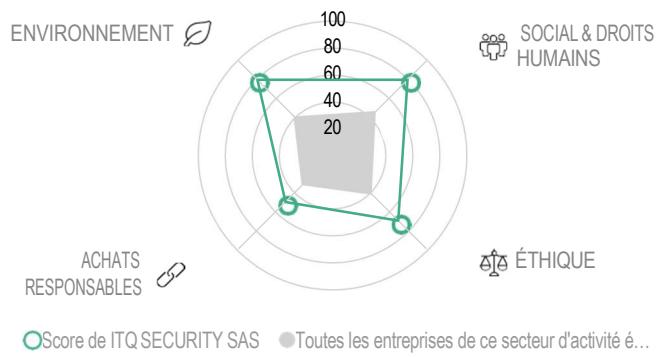
Performance en matière de RSE ● Insuffisante ○ Partielle ● Adaptée ● Avancée ● Excellente — Score moyen



Répartition des scores globaux



Comparaison des scores de thème



Notre objectif 2026



Obtenir un score global de
80/100

Faire partie du Top 5%

TABLEAUX DES INDICATEURS

SUJETS	INDICATEURS	2022	2023	2024
Droits de l'homme	Pénalités infligées (inspection du travail, CNIL, ...)	0	0	0
	Nombre de réclamations émises par les salariés et/ou NC détectées par ITQ	0	0	0
Diversité et égalité	Effectif total	42	50	55
	% femmes	19%	22%	22%
	% hommes	81%	78%	78%
	% femmes cadres	0%	0%	0%
	% hommes cadres	18%	19%	29%
	Nombre de travailleurs handicapés	0	1	1
	Nombre de -25 ans	13	12	4
	Nombre de 25 à 55 ans	24	31	45
	Nombre de + 55 ans	5	7	6
	Index égalité homme/femme	N/A	1.21%	1.1%
Formation et développement des compétences	Nombre d'heures de formation	910	507	176
	Taux d'entretiens professionnels	87%	90%	50%
	Part de la masse salariale consacrée à la formation	Seuil obligatoire 1% +1	Seuil obligatoire 1% +1	Seuil obligatoire
	Nombre de personne ayant eu au moins une formation	70	30	18
	Taux de CDI	100 %	100 %	100%
	Taux de CDD	0 %	0 %	1
	Nombre d'embauche CDI	37	33	12
	Nombre de stagiaires	1	0	1
	Nombre de contrat d'apprentissage	11	17	3
	Nombre de salariés promus	1	4	0
Aménagement du temps de travail	Nombre de salariés travaillant selon horaires variables	0	0	0
Confidentialité des données	Nombre total de plaintes fondées reçues concernant des atteintes à la confidentialité des données Clients	0	0	0

SUJETS	INDICATEURS	2022	2023	2024
Dialogue social	Nombres de salariés ayant télétravaillé	5	5	12
	Nombre de jour télétravaillé	6	10	20
	Nombre de réunion CSE	N/A	N/A	N/A
	Nombre d'enquête de satisfaction interne réalisée	1	2	0
Satisfaction Client	Installation	95%	92%	95%
	Maintenance préventive	93%	95%	98%
	Dépannage	99%	97%	99%
Santé et sécurité des collaborateurs	Nombre de réunion sécurité	2	12	10
	Nombre d'accident du travail	0	3	0
	Taux d'absentéisme	0 %	4.39 %	0
	Taux de fréquence des accidents du travail	0	6 %	0
	Taux de gravité des accidents du travail	0	0	0
Emission de gaz à effet de serre	Kilométrage parcours des techniciens	N/A	1702999	1447490
	CO2 émis	N/A	Mise en place 2024	175.18
	Nombre de véhicules classifiés 3	32	46	42
	Nombre de véhicules classifiés 2	6	6	6
	Nombre de véhicules classifiés 1	0	0	0
	Nombre de véhicules classifiés vert	0	0	0
Gestion des déchets	Tonne batteries recyclées	0,7	0.2555	0.9
	Tonne D3E	0,9	1.5	1.1
Rejets dans l'air, l'eau et le sol	Nombre de NC aux exigences détectées	N/A	N/A	0
Consommation énergétique	Consommation électricité	NC	N/A	Voir annexe
Lutte contre la corruption	Nombre d'alertes reçues	0	0	0
Respect de la libre concurrence	Nombre d'action en justice pour comportement anti-concurrentiel	0	0	0
Economie	Chiffre d'affaire	9526 K€	12 992 K€	13 000 k€

NC : NON COLLECTABLE AU 31/12

ANNEXE

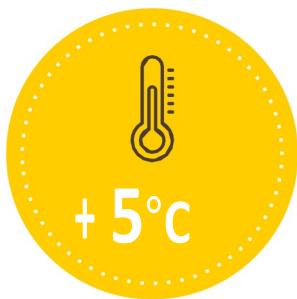


Introduction

1

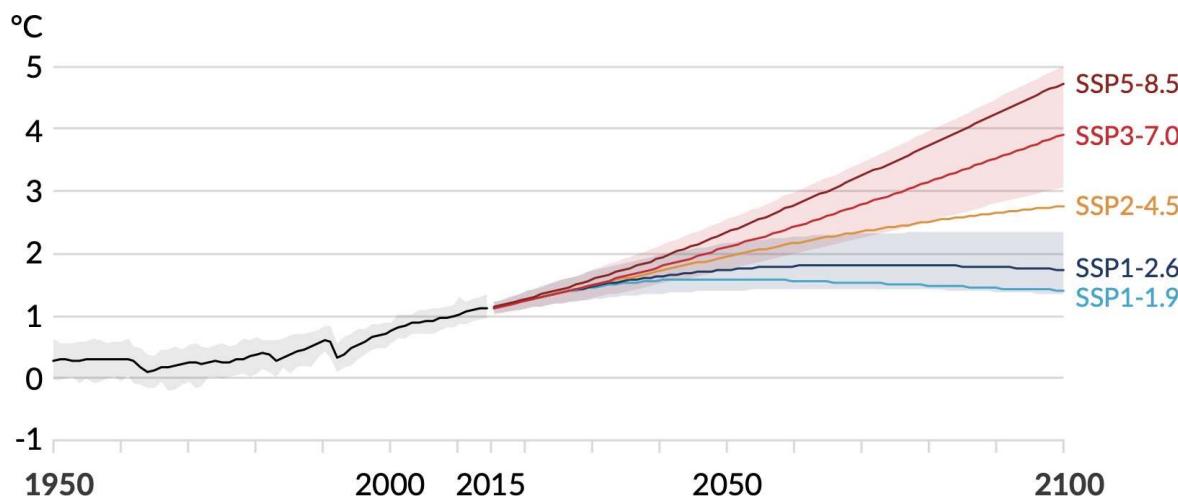


ITQ Security est une entreprise française spécialisée dans les solutions de sécurité électronique pour les secteurs public et privé. Filiale du groupe ITQ, elle offre une gamme complète de services incluant la vidéosurveillance, la détection d'intrusion, le contrôle d'accès ou la détection incendie.



C'est **l'augmentation maximale de la température terrestre** qui est **attendue en 2100** en l'absence de l'adoption de mesures fortes.

Projection de la variation de la température moyenne suivant différents scénarios



Source : GIEC, 1^{er} groupe de travail, 2021

Les **conséquences de ce changement climatique** sont déjà visibles et s'accentueront dans les années à venir.

En tant qu'acteur engagé, **ITQ Security** a souhaité réaliser un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre et s'engager dans une **démarche de transition via le Diag Décarbon'aktion** proposé par Bpifrance, en partenariat avec l'ADEME et en collaboration avec l'**ABC**. L'accompagnement a été réalisé par la société **Global Climate Initiatives**.

Résultats



C'est le Bilan GES du ITQ Security pour l'année 2023

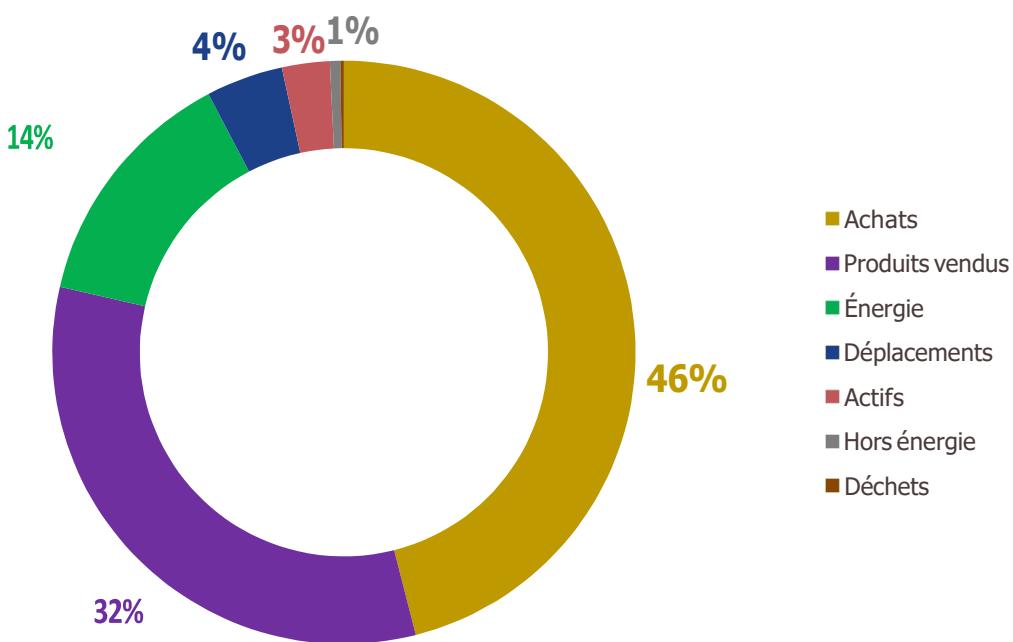
Ce qui est équivalent :

- aux émissions annuelles de 269 Français,
- à 438 tours de la terre en avion,
- à la combustion de 860 645 litres de gasoil

Indicateurs clés



Répartition des émissions

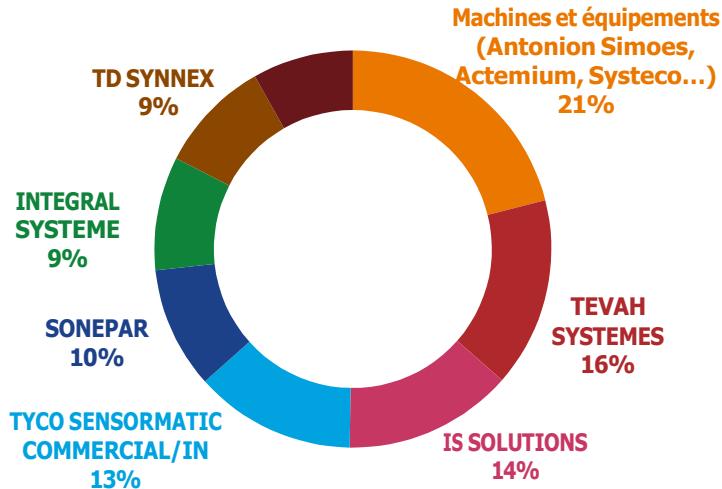


La répartition des émissions de **ITQ Security** est typique pour une entreprise du secteur de la **distribution d'équipement**. Le principal enjeu se situe dans les **achats de biens et de services (46%)**, notamment et notamment sur l'**amélioration de la collecte des données de cette catégorie**. De plus, les **produits vendus (33%) et l'énergie (14%)** sont les deux catégories qui viennent juste derrière les achats de biens et services ces catégories sont donc **incontournables**. Le taux d'incertitude est de 30 %. **ITQ Security** s'inscrivent dans une **démarche d'amélioration continue**, le premier exercice de Bilan GES servant à **identifier les principaux enjeux**.

Analyses

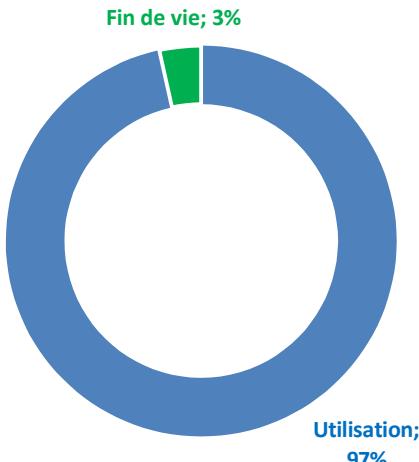
3

1^{ère} catégorie d'émissions : Achats de biens et services (42 %)



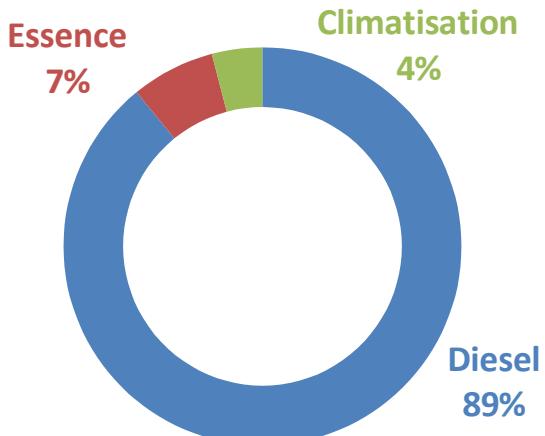
Les émissions liées aux achats de biens et services représentent **42 % du bilan**. Les **machines et équipements** (Antonion Simoes, Actemium, Systeco...) constituent la **principale source d'émissions**, devant les achats réalisés auprès des autres principaux fournisseurs tels que **TEVAH Systèmes** et **IS Solutions**.

2^{ème} catégorie d'émissions : Produits vendus (33 %)



Les émissions liées à la vente des produits ITQ Security représentent **33 % du bilan**. Parmi celles-ci, **97 % proviennent de l'utilisation des produits** par les clients, contre seulement **3 % liées à leur fin de vie**.

3^{ème} catégorie d'émissions : Energie et Hors Energie (15 %)



Les émissions liées à l'énergie et hors énergie représentent **15 % du bilan**. Les énergies mobiles constituent **99 % de cette catégorie**, dont **92 % proviennent de la consommation de diesel**. Les consommations électriques des bâtiments sont négligeables et représentent **moins de 1 %**.

DIAG DÉCARBON'ACTION

Plan de transition

4



C'est l'objectif de réduction **quantitatif** (5% de réduction par an) que s'est fixé ITQ Security à l'horizon 2030.

THÉMATIQUES	PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES
 ACHATS	<ul style="list-style-type: none"> Enrôler nos fournisseurs dans la collecte des données pour connaître l'information GES liés à nos achats, au transport et réduire l'incertitude Collaborer plus étroitement avec nos sous-traitants pour améliorer notre collecte et sensibiliser notre chaîne de valeurs Exploiter notre ERP pour améliorer notre collecte des données achats et ventes.
 DÉPLACEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre nos efforts dans la mise en place de bornes électriques Etudier la mise en place d'un Forfait Mobilité Durable (FMD) Etudier la mise en place d'une application de covoiturage Etudier la mise en place d'un plan de mobilité
 ACTIFS ET ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser des carburants alternatifs (biosourcés) Poursuivre l'électrification du parc de véhicule Favoriser l'achat de matériel reconditionné
 TRANSVERSE	<ul style="list-style-type: none"> ITQ diffuse sa culture RSE et intègre la sensibilisation au climat dès le recrutement. ITQ dispose d'une vraie compétence climat lui permettant d'être autonome dans la mise en place de Bilan GES et moteur dans sa décarbonation.